

Protéger votre héritage lors d'une séparation sans contrat de mariage

Établir l'origine et la nature de l'héritage

- Acte de notoriété ou acte de partage notarié précisant la nature de l'héritage et la part revenant à l'héritier.
- Déclaration de succession déposée auprès de l'administration fiscale, document opposable prouvant l'existence et le montant des biens hérités.

Démontrer la traçabilité financière

- Relevés de compte bancaire datés du virement de la succession pour tracer le flux financier vers le compte personnel.
- Attestation de virement ou bordereau de remise de chèque issu du compte de la succession.
- Historique chronologique des comptes financiers retraçant le cheminement des fonds depuis la réception jusqu'à l'utilisation finale.

Justifier l'utilisation des fonds propres

- Clause de remploi de fonds propres insérée dans l'acte d'achat si l'héritage a financé un bien immobilier.
- Justificatifs de placements (assurance-vie, compte-titres) ouverts au seul nom de l'époux bénéficiaire pour prouver l'absence de mélange avec les fonds communs.

Preuves administratives complémentaires

- Justificatifs des frais de succession et droits de mutation payés, démontrant que l'époux a assumé personnellement les charges liées à l'acquisition.